# Plan Local d’Urbanisme : un projet pour le Dugny de demain

Deux ans après son lancement, la révision du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de Dugny va entrer dans sa troisième phase après le débat sur le Projet d’Aménagement et de Développement Durables en Conseil territorial le 20 mars prochain. Ce dernier se veut transversal et aborde l’ensemble des volets ayant attrait au quotidien des Dugnysiens. Dès aujourd’hui, élus et techniciens travaillent à la définition des dispositions règlementaires traduisant le projet de territoire de la commune.

## La traduction politique du projet de ville

Document essentiel du Plan Local d’Urbanisme de Dugny, le Projet d’Aménagement et de Développement Durables (PADD) fixe les grandes orientations et les principes d’évolution en matière d’aménagement et d’urbanisme pour la commune et ce pour les 10 prochaines années.
S’appuyant sur le portrait exhaustif du territoire dressé au cours de la phase diagnostic, la ville s’est fixée les objectifs suivants :

• **Un territoire de projets au service de ses habitants.** Il s’agit d’une part de développer une offre de logements diversifiée pour les Dugnysiens permettant aussi d’accueillir de nouvelles populations. Cette offre de logements doit être complétée par une offre en équipements publics cohérente avec le développement envisagé et la possibilité d’une mobilité vertueuse. D’autre part, la ville doit conforter ses pôles d’attractivité existants tout en accompagnant l’émergence d’un nouveau quartier en lien avec la future gare T11 Dugny-La Courneuve.

• **Dugny ville-jardin, une identité et un cadre de vie à renforcer.** Le projet pensé et défini doit prendre en compte les ressources foncières du territoire pour favoriser le renouvellement urbain. De fait, il doit renforcer toutes les caractéristiques qui font de Dugny une ville-jardin telle que la présence de la nature sur le territoire. Par ailleurs, la ville doit s’engager dans la transition énergétique et prendre en compte les risques et nuisances existants pour mieux les prévenir/limiter.

• **Se saisir des opportunités pour inscrire durablement Dugny dans les dynamiques métropolitaines.** Ici, le PADD entend renforcer l’accessibilité du territoire à l’échelle du Nord Est francilien avec l’arrivée des projets de transport et de promouvoir son positionnement économique (aéronautique notamment) et ainsi accroître sa visibilité.

## Demain, définir des règles communes pour la mise en œuvre de ce projet

La révision du PLU rentre aujourd’hui dans une nouvelle étape, la traduction règlementaire du projet à travers des principes et des règles de construction permettant d’organiser le développement du

territoire. Opposables aux tiers, elles se composent d’un document graphique - le plan de zonage - et d’un règlement écrit qui déterminent, entre autres,  « où » et « comment » construire sur chaque secteur du territoire communal. Ces règles comme l’occupation des sols, la hauteur des futures constructions, leur implantation par rapport aux voies ou encore la présence d’espaces verts sur chaque parcelle, seront définies en fonction des caractéristiques des zones.

Dans la continuité des temps d’échanges et de dialogue qui ponctuent la démarche depuis son lancement (réunion publique et atelier), vous êtes conviés à poursuivre les débats pour construire un projet cohérent et partagé.